

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 8.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 17 SEPTEMBRE 1829.

cl. III.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année.—Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

ON désire rencontrer un jeune homme recommandable propre pour servir de commis dans un magasin de grocerie au détail. S'adresser au bureau de cette feuille. 5 sept.

VOUMAGE offre à vendre 12 balles de fil de Rennes, 5 boucauds Feuilles d'emballage, 10 balles Brain pour moustiquaires, 10 caisses Serrures de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 clefs et pour armoires, 7 Dito Verrous, Loquets, Pomelles, Tarjettes, Pitons, 30 tierçons Vinaigre blanc par 98 gallons, 19 pipes Eau-de-vie 4e. preuve, de Cognac, 130 boques de Vin rouge de Bordeaux de \$24 à 30, 800 caisses dito et blanc, diverses qualités, Boucans fins pour bouteilles et damerjannes, Eau de Cologne, 25 barils très beau Café de St. Yago de Cuba &c. &c. 18 août.

A LOUER. Pour une ou plusieurs années.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la Nlle-Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Bolot, à la banque de l'Association, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale. 27 mai—3.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux. Desdits balles de coton et des balles de coton pour mines, diverses qualités et couleurs. Ouvrures en laine de 3 points. Papier à lettres et aux armes. Fusils et pistolets à piston. Florences et Satins couleurs assorties. Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils. Vin rouge en barriques et caisses diverses qua. Tierçons vin blanc de Barac supérieure. Barils et tierçons vinaigre blanc. 1 Juin

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquins de Beur re natif Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par E. LANE & Co. 1er mai. No. 15, rue de la Nlle-Levée.

LES sousignés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.

Sangues de premier choix. Pots assortis, à l'usage des pharmaciens. Fleurs et plantes médicinales. Poix d'Iris. Nérolic, &c. FORESTIER & Co. 26 mai.

VOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux. 500 rames de Papier florette, superfins, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols. 10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy. 50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité. 18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres ferments. 12 balles Brin jaune, pour moustiquaire. Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c &c 29 mai.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Manuel S. Cuculla a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Louis de St. Roman, décédé ab intestat.—Avis est donné, par le présent, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à se présenter, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE, 8 sept. Register des Test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Manuel Arenas a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Manuel Cordero décédé ab intestat.—Avis est donné, par le présent, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à se présenter, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE, 8 sept. Register des Test.

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, le 11 Septembre 1829.—Présent l'Honorable James Pitot.—Dans l'affaire de John Guérin contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement des délibérations prises pardevant le notaire dans cette affaire, et sur motion de Messrs. Mophy et Murrain, avocats de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les créanciers et tous autres que cela concerne déduisent en pleine Cour, d'ici au 22 de Septembre courant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 12 sept.—5

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, le 11 Septembre 1829.—Présent l'Honorable James Pitot.—Dans l'affaire de John Guérin contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement des délibérations prises pardevant le notaire dans cette affaire, et sur motion de Messrs. Mophy et Murrain, avocats de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les créanciers et tous autres que cela concerne déduisent en pleine Cour, d'ici au 22 de Septembre courant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 12 sept.—5

COUR DES PREUVES.—Attendu que Manuel Arenas a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Manuel Cordero décédé ab intestat.—Avis est donné, par le présent, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à se présenter, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE, 8 sept. Register des Test.

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue espagnole ou la langue française, ou quelques sciences de lère. nécessité.

M. VOIDET de Braufort, Professeur des langues Française et Espagnole, demeure maintenant rue St. Pierre, en face la maison N°. 104, près la rue Bourbon.

Il enseigne également la Rhétorique, la Géographie, l'Histoire universelle, la Doctrine des droits et des devoirs de l'homme en société, et l'économie politique; sciences qui sont de rigoureuse nécessité, dans une République, pour les citoyens qui aspirent à l'honneur de participer à la Législature ou à l'administration publique : d'ailleurs, il faut de l'instruction à tous les citoyens; c'est de là que dépendent principalement leur bonheur, le bon ordre et la force de la société. L'exécution et l'effet de toutes les lois; surtout si cette instruction a pour premiers éléments, une saine et pure morale, et la doctrine des devoirs sociaux.

Les heures de leçons sont fixées pour tous les disciples, de manière à ce qu'ils puissent concourir avec commodité. Le Professeur se rendra chez les personnes qui ne pourraient assister aux cours publics. 8 Sept.

ÉCOLES PUBLIQUES. Les régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptesmes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kimcutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Roca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancienne cour des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les éléments de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Tigré.

CONDITIONS. Dans les écoles Primaires; deux gourdées par mois. Dans l'école Centrale; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdées par mois. Pour le dessin trois gourdées par mois. Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis. S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des Ecoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence, J. W. MURRAY, Remplaçant le Directeur des Ecoles Publiques. [22 juil.] Nlle Orleans le 15 Juillet 1829.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. A celui qui conduira à une des écoles de cet Etat, la griffonne nommée SOPHIE, créée de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent du devant cassée. Cette esclave est partie marronne depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au sousigné. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.

Les caps de navires et bateaux à vapeur sont prévus de ne point la recevoir à leurs bords. 2 août. T. MAROT, rue Royale No. 133.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE. A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créée du pays, parlant bien l'Espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pecheur, qui la soutire; ils font ensemble des voyages à la Grande-Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.

Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignements sa remise entre les mains de la justice. V. ROUMAGE, 30 juillet.

PARTI marron de la geole de police le 3 du courant, le mulâtre nommé SAM, appartenant à M. Hewlett, ledit mulâtre est âgé de 22 à 24 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, figure allongée et marquée de rousseurs et de boutons, bouche béante, un peu de barbe de chaque côté du menton, front haut et large. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera à ladite geole ou à son maître ou qui pourra donner des renseignements à la faire prendre. S. MEILLEUR, 5 sept.—2pt. Geolier.

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, le 11 Septembre 1829.—Présent l'Honorable James Pitot.—Dans l'affaire de John Guérin contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement des délibérations prises pardevant le notaire dans cette affaire, et sur motion de Messrs. Mophy et Murrain, avocats de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les créanciers et tous autres que cela concerne déduisent en pleine Cour, d'ici au 22 de Septembre courant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 12 sept.—5

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, le 11 Septembre 1829.—Présent l'Honorable James Pitot.—Dans l'affaire de John Guérin contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement des délibérations prises pardevant le notaire dans cette affaire, et sur motion de Messrs. Mophy et Murrain, avocats de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les créanciers et tous autres que cela concerne déduisent en pleine Cour, d'ici au 22 de Septembre courant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 12 sept.—5

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, le 11 Septembre 1829.—Présent l'Honorable James Pitot.—Dans l'affaire de John Guérin contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement des délibérations prises pardevant le notaire dans cette affaire, et sur motion de Messrs. Mophy et Murrain, avocats de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les créanciers et tous autres que cela concerne déduisent en pleine Cour, d'ici au 22 de Septembre courant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 12 sept.—5

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, le 11 Septembre 1829.—Présent l'Honorable James Pitot.—Dans l'affaire de John Guérin contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement des délibérations prises pardevant le notaire dans cette affaire, et sur motion de Messrs. Mophy et Murrain, avocats de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les créanciers et tous autres que cela concerne déduisent en pleine Cour, d'ici au 22 de Septembre courant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 12 sept.—5

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, le 11 Septembre 1829.—Présent l'Honorable James Pitot.—Dans l'affaire de John Guérin contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement des délibérations prises pardevant le notaire dans cette affaire, et sur motion de Messrs. Mophy et Murrain, avocats de l'insolvable, il est ordonné par la Cour que les créanciers et tous autres que cela concerne déduisent en pleine Cour, d'ici au 22 de Septembre courant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 12 sept.—5

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE.

Le sousigné offre à vendre à son établissement, rue Toulouse No. 22, entre les rues Chartres et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples, à piston. Aussi une grande quantité de capsules première qualité No. 3, qu'il vendra en gros et en détail. ADOLPHE DUHART, 18 août.

AUX Habitans Sucriers.—Le sousigné, propriétaire de la Fondrie de fer de la Louisiane possède et offre à vendre, à des conditions raisonnables, plusieurs moulins à sucre de différentes grandeurs de 24 à 29 pouces de diamètre, avec tout ce qui leur est nécessaire. Aussi une grande quantité de barres et d'embouchures de fournaux en fer; de différentes longueurs et grosseurs. Ceux qui désireront en faire l'acquisition sont invités à les venir voir. E. E. PARKER, 22 août.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

H. PARIZOT Luthier et Facteur de forte-pianos, vient de transporter son établissement rue d'Orléans, No. 87, entre les rues Bourbon et Dauphine. Il continue comme par le passé, à faire et entreprendre toutes espèces de réparation d'instruments de musique; et accord de piano. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son exactitude à les satisfaire. MM. les habitants qui auraient des instruments à faire réparer, peuvent également s'adresser à lui, il se transportera chez eux dans le plus prompt délai. 11 août—6.

PERDU. Il a été perdu dans la journée de Dimanche dernier, trois bagues, dont une à diamant, une autre à chapelet, et la troisième avec une corail. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui rapportera les objets susdits rue Bourbon, chez Mme. Lacouture, ou les laissera au bureau de l'Abessille. 4 août. GILLY, Jr.

Sangues de France. Reçus par le Bolivar du Havre et à vendre par FORESTIER & Co. 8 août.

A LOUER. Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieue au-dessus de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 août.

ESCLAVE EN MARRONAGE. EST parti marron de chez le sousigné, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une ceinture de ginga et un pantalon de russe blanc; il parle anglais et français, et appartient à Mr. Paul Martin, de cette ville.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne avis également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.

On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au sousigné. 4 août. HYPOLITE BOURGOIN, Au coin des rues Dumaine et Levée, No. 105

CHAPEAUX DE GOUT. ET DE CASTOR. NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire Frances, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

Dissolution de société. Le public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. Preau & Co., est dissoute depuis le premier du mois par l'expiration du temps pour lequel elle avait été contractée, et que A. Carrière demeure chargé de la liquidation des affaires sociales de la maison. Les personnes qui doivent et celles à qui il est dû sont priées de s'adresser à lui pour le règlement de leurs comptes. V. PREAU, A. CARRIERE, A. BARNES, 13 août—3

AVIS.—Les sousignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ayant pris la suite des affaires de la maison Jean Preau & Co., ils ont formé une raison de commerce sous la signature sociale de A. Carrière et Borduzat, et qu'ils continueront le même genre d'affaires. 13 août. CARRIERE & BORDUZAT.

LES sousignés viennent de recevoir par le Tennessee, un joli assortiment de CHAUSURES pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 20 août. A. BLANCHET & Co. Rue Condé, entre Dumaine et Madison.

AVIS.—La société qui a existé jusqu'à ce jour entre A. M. Borduzat de Bordeaux et D. G. Borduzat de cette ville, sous la raison de D. G. Borduzat & Co. est dissoute à dater du 1er. Aout. 2 août.

ARROU ROOT & CASSE. ARROU Root & Casse de St-Domingue en débarquement de la goëlette Franklin des Cayes, à vendre par D. S. BORDUZAT, 15 Juin. 103 Rue Royale

Bon Café A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 1er. sept.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches. 12e. classe Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 26 Septembre.

PROSPECTUS:			
1 lot de	\$10,000	\$10,000	
1 " "	4,000	" 4,000	
1 " "	500	" 2,500	
1 " "	1,800	" 1,800	
1 " "	1,600	" 1,600	
1 " "	1,352	" 1,352	
6 " "	750	" 4,500	
6 " "	550	" 3,300	
6 " "	550	" 2,100	
156 " "	60	" 9,360	
780 " "	8	" 6,240	
7800 " "	4	" 31,200	

8,760 Lots \$ 77,952

15,600 BILLETS blancs. Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux: et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2..... 4,000
2, 1 et 3..... 2,500
2, 3 et 1..... 1,800
3, 1 et 2..... 1,600
3, 2 et 1..... 1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 550

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3e et le 4., auront chacun droit à..... 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des BILLETS. Entiers \$ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion. J. B. FAGET.—Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St-Louis.

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu Arnould Dubourg, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. MAUREAU, curateur de la succession. 11 Juin—3 J. B. MAUREAU.

Le sousigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:—

5 Douz. Pots confitures de Citrons.
5 do do do d'Ananas.
2 do do do de Dattes.
2 do do do de Gingembre.
2 do do do de Cèdres.
1 do pots compote de Gouyave.
Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN, 10 Juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 13 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—Israel P. Cooper contre ses créanciers.—(Pétition pour un répit.)

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des documents relatifs à cette affaire, Il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'office de S. M. Stringer, écuyer, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Pour copie conforme, Tho. S. KENNEDY, 23 Juillet.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 Juin.

MAISON A VENDRE. CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlet et est entouré en pieux debout.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Août

Le sousigné offre à vendre les articles suivants:— 75 barils Langues de Mer, 25 do. Harenga d'Écosse, 5 barils Citrons frais, Salaisons assorties, Sardines à l'huile et au beurre, Confitures de la Havane, Sirop de Groseille et d'Ananas, Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux, Vins de toutes espèces, Kiszwasser de la Forêt Noire, &c. &c. B. TURPIN, 14 mai encoignure des rues Orléans et Royale

BILLET PERDU. UN billet de la somme de cent piastres, tiré par Camille Filhe, à l'ordre de J. Caligto, au profit de Mendoza, et repassé à l'ordre de C. de la Cuadra, payable à la fin d'Acût dernier, ayant été égaré, et le paiement en ayant été effectué, le billet est prévenu de ne pas le recevoir, attendu qu'il est déclaré de nulle valeur. 12 sept.—3f. C. DE LA CUADRA.

AVIS.

ATTENDU que Julien Deshautel, ci-devant Sheriff de la paroisse des Avoyelles, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qu'il a souscrits comme tel: l'un le vingt-quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Charrier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Ham, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, Jos. Guilhory, J. B. Lemoine pere, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions, et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec G. Gorton, C. Cappel, F. Gremillon, C. Gremillon, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans, le neuf de Juillet, mil huit cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 18 juillet

ATTENDU que Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hypothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mille-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, sous caution d'A. nacharins Luminais, shérif, la paroisse St. Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de fa. au fleuve quarante de profondeur.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle-Orléans, le troisième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 2 Juillet.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Registrar des Testaments—Mardi 6 Octobre 1829, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de Mme. Vve. Louis Billieux, décédée, un LOT DE TERRE, situé rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Louis, ayant environ 45 pieds de face sur 40 de profondeur; ensemble les bâtisses en bois qui sont dessus. Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE, Reg. N. B. L'acte de vente sera passé pardevant M. Octave de Armas, notaire public. S. MEILLEUR, 8 sept. Exécuteur Testamentaire.

MOIN—260 balles Poin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par 27 juin. FOSTER & HUTTON.

BLANC DE CERUSE. 200 Barils Blanc de Ceruse pour broyé, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par 27 juin. S. P. MORGAN & Co.

FROMAGE & BEURRE de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par 27 juin. J. P. PREAU & Co.

RUM ET GENIEVE DU NORD. 50 Barils Rum, 10 barils Genievre, 5 barils Eau-de-Vie 4ème. épreuve, en débarquement du navire Azalia, à vendre par 27 juin. J. P. PREAU & Co.

CHEMISES DE COTON.—Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par 27 juin. JOHN P. PAYSON.

Remède de Le Roy, PREPARE et expédié par le pharmacien C. Cottin.—ANTIGLAIREUX du Dr. Guillot. Au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.—On trouve au dit magasin des LIQUEURS Sucra de la Martinique, 1er. sept.